

Paris, le 5 février 2015

Mme REVELLAT Evelyne  
Khepri Finance  
129 bd Pasteur  
94360 BRY SUR MARNE

**N° de dossier : 13TEC04300.01**

***Merci de nous adresser les pièces réclamées avec l'original de ce courrier***

Madame,

Après examen par la Commission de votre projet de formation intitulé :

Formation de Sophrologue Cycle Maître Praticien

du 21/09/2013 au 29/06/2014

Nous avons le plaisir de vous informer de notre engagement à financer cette formation, pour un montant total de 1000,00 Euros sous condition qu'elle respecte les textes réglementaires et statutaires.

Cette prise en charge représente notre participation aux frais suivants :

Frais Pédagogiques : 1000,00 Euros

Vous obtiendrez le remboursement de ces frais par virement bancaire sous réserve de nous adresser dès la fin de votre formation, en précisant votre numéro de dossier, la photocopie des pièces ci-dessous :

**Facture Acquittée de l'Organisme précisant l'intitulé, les dates de formation, les nom et prénom du ou des participant(s) : Avec la mention ACQUITTEE validée par le cachet de l'organisme de formation. Sans cela, la prise en charge ne pourra avoir lieu.**

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Responsable du dossier  
Jennifer ILLY



***N.B. : pour connaître le suivi de votre dossier, [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr) rubrique "Espace Adhérent".***

104 rue de Miromesnil 75384 Paris Cedex 08

[www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)

Agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993 publié au J.O. le 25 mars 1993. SIRET : 398 110 965 00041